



***FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT***

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
: fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

**Compte-rendu de la CAPL n°2 du 3 juillet 2018
Mouvement Local du 1^{er} septembre 2018 – catégorie B**

La CAPL n°2 du mouvement local de mutation pour la catégorie B s'est tenue le 3 juillet 2018.

Les différentes réorganisations du réseau (SIE 8ème Roule, SIE 16ème Sud, SIP 20ème Charonne) ont conduit à la régularisation de 34 agents.

276 agents ont participé au mouvement local, dont 67 en interne.

125 agents ont obtenu leur 1^{er} vœu et 83 agents demeurent à la disposition du directeur (ALD).

137 vacances d'emplois sont constatées à l'issue de ce mouvement.

Nous restons à ta disposition pour toute information complémentaire.

**Déclaration liminaire de la délégation F.O.-DGFIP
CAPL N°2 du 3 juillet 2018**

Monsieur le Président,

Après le code du travail, le gouvernement s'attaque au service public et à la Fonction Publique dans ses trois versants. Ainsi, dans le cadre d'action publique 2022, le gouvernement a chargé un comité d'experts de formuler des propositions pouvant aller jusqu'à l'abandon de missions.

Au vu des pistes explorées et selon les propos du Directeur Général, il semblerait que les missions de la DGFIP se trouvent particulièrement visées.

Parallèlement, les propositions de nouveau contrat social formulées par le secrétaire d'État à la Fonction Publique préfigurent la mobilité forcée, des plans de départ volontaire, la rémunération au mérite...

Les vagues de suppressions d'emplois se sont accumulées ces dernières années : plus de 20 000 depuis la fusion. D'autres sont d'ores et déjà annoncées à l'échéance de 2022. La DGFIP, devenue principale contributrice de ces suppressions, voit ses structures et services fortement impactés dans leur fonctionnement.

Les fusions, les regroupements, les disparitions de services se succèdent sans interruption. Les restructurations, les déploiements de plates-formes, le travail en réseau, et la dématérialisation à outrance sont autant de prétextes pour supprimer des emplois.

Ces décisions asphyxient totalement les services avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues. Sur le terrain, les contribuables sont toujours plus nombreux à se déplacer aux guichets de la DGFIP prouvant ainsi que les besoins d'un service public de proximité sont prégnants.

Aujourd'hui, le mouvement de mutation tel que vous le présentez n'est pas recevable : 137 vacances d'emplois titulaires, 83 collègues affectés ALD, 1 poste gelé à la Trésorerie des EPL.

Ce mouvement est l'illustration parfaite du démantèlement du réseau qui s'amplifie d'année en année.

Les revendications de Force Ouvrière sont claires :

F.O.-DGFIP exige a minima le comblement des emplois à hauteur des vacances et un recrutement permettant d'assurer un service public de qualité.

F.O.-DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

F.O.-DGFIP exige l'appel de la totalité des listes complémentaires afin de combler le déficit chronique du nombre d'agents.

F.O.-DGFIP dénonce le nombre toujours croissant d'agents à la disposition du Directeur.

F.O.-DGFIP revendique un délai de séjour d'un an pour tous les agents.

F.O.-DGFIP conteste également la mobilité forcée imposée aux agents promus de C en B. Aussi **F.O.-DGFIP** continue de revendiquer la possibilité pour ces agents d'être affectés sur leur département d'origine.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- deux véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur,
- la suppression des affectations ALD.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Stéphane DERGUI BOUSSOU, Serge REDON, Monique BERNARD et Gilles GLEYO